

duira pas. Pour ma part je connais plusieurs candidats ayant échoué plusieurs fois et jamais on ne leur a permis de repasser leurs examens. Faire une exception aujourd'hui en faveur de M. McCallum serait commettre une injustice à l'égard de ceux qui se sont trouvés dans le même cas que lui. Je me range donc complètement à l'avis du Dr Boulet. Mais si la majorité décidait d'ouvrir cette porte d'échappement aux candidats malheureux alors je serais d'avis qu'on l'ouvre toute grande à tous.

Dr LACHAPELLE — Un cas semblable à celui de M. McCallum ne s'est jamais encore présenté, et l'on peut affirmer qu'il ne se présentera jamais.

Dr SIMARD — Il admet que le cas est en effet très spécial, mais pas au point d'en faire un cas réservé. Il connaît d'ailleurs des candidats n'ayant échoué que sur l'arithmétique et qui n'ont pas obtenu l'autorisation de reprendre cet examen.

Dr FISET — Il pense que l'assemblée ne devrait pas se montrer si sévère à l'égard de M. McCallum et ratifier ce que propose la Commission. Si encore il avait échoué sur une branche principale, mais l'arithmétique peut être considérée comme une branche accessoire et de plus il a obtenu 75 points à son dernier examen ce qui prouve bien qu'il l'aurait passé la première fois si de l'aveu de tous, les questions posées n'avaient pas été au-dessus de ce qu'on est en droit de demander d'un médecin.

Dr MIGNAULT — L'année dernière nous avons reçu des pétitions de jeunes gens qui avaient échoué sur une branche de leurs examens. Si nous établissons le principe que l'on nous demande d'établir aujourd'hui ce sera la source de beaucoup de difficultés. En conséquence, je voterai contre.

Dr SIROIS — Propose un moyen terme. Donnons le diplôme demandé et après fermons définitivement la porte.

Dr CAMIRON — Nous nous trouvons véritablement dans une situation bien curieuse. Nous nous plaignons de la loi Taschereau, et on nous propose de commettre une irrégularité. L'Université fait des irréguliers, le Collège fait des irréguliers et la Législature aide toutes ces irrégularités. Tout le monde pousse à la roue et tout le monde se plaint. Si vous accorder ce que l'on demande pour M. McCallum c'est lui rendre justice, alors il faut rendre justice à tous les autres plus ou moins dans son cas.

Dr LAURENDEAU — Nous blâmons l'Université parce qu'elle accorde ce qu'on nous demande d'ac-

corder aujourd'hui. Si nous le faisons d'autres candidats viendront exiger de nous la même faveur en s'appuyant sur le précédent que nous aurons créés. Avoirdéjà permis à M. McCallum de repasser sous condition cet examen devant un seul examinateur, est un fait à lui seul irrégulier et qui devrait entraîner la disqualification de l'examen.

Dr DAIGNAULT — Votera contre, mais le Collège peut lui donner le droit de présenter un Bill privé au parlement, et de cette façon l'honneur du Collège sera sauvegardé. Il n'est pas juste d'accorder à M. McCallum ce que l'on refuse à d'autres.

Dr FISET — Rappelle le cas du Dr Bouret qui a été soumis aux rigueurs de la loi parce qu'il n'avait pas passé devant le Bureau bien qu'ayant subi tous ses examens avec succès devant l'Université. On ne peut pas accorder à M. McCallum ce que l'on a refusé à M. Bouret. Il demande que le règlement soit observé pour tous et en conséquence votera contre.

Dr LACHAPELLE — Le cas rappelé par le Dr Fiset n'a pas de similitude avec celui de M. McCallum et ne peut lui être comparé. Nous ne pouvons en effet tolérer qu'un médecin exerce sans s'être mis en règle avec le Bureau. La question qui se trouve posée aujourd'hui devant l'assemblée est de savoir si M. McCallum a prouvé ou non par ses examens qu'il était digne de recevoir notre brevet. Est-ce véritablement bien raisonnable de lui conseiller de présenter un Bill privé et de dépenser \$400 ou \$500 pour les 15 points qui lui manquaient avant le deuxième examen que votre Comité lui a accordé de passer. Tout le monde n'est pas en mesure de dépenser une pareille somme d'argent. D'autre part avons-nous intérêt à engager les irréguliers à faire passer des bills privés ? C'est précisément parce que nous ne le pensons pas et que nous croyons que c'est de notre devoir d'encourager de tout notre pouvoir les irréguliers à devenir réguliers que nous avons autorisé M. McCallum, arrivé, je vous le rappelle, quatrième sur 52, à repasser un examen sur une matière secondaire, examen qui de l'aveu même des examinateurs, avait été trop difficile pour des étudiants en médecine. Je voudrais qu'avant de vous prononcer vous soyez bien assurés des raisons qui ont fait agir votre Comité dans le sens que vous savez.

Dr MOREAU — Pense que M. McCallum a droit à la licence ayant satisfait aux examens universitaires.

Dr BACHAND — Le Comité avait-il le droit de